

N° : DP 20/434

DECISION DU PRESIDENT

AVENANT N°2 AU MARCHE 19MRL62 - QUARTIER DE LA CREATIVITE ET DE LA CONNAISSANCE - CHALUCET - TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR DES NIVEAUX R+4 ET R+5 DU BATIMENT SCI CHALUCET POUR L'ACCUEIL DE L'ECOLE CAMONDO - LOT N°1 SERRURERIE METALLERIE

Le Président de la Métropole

VU le décret n° 2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20/7/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

VU l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique, indiquant que le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir,

VU l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de service peut être modifié lorsque les modifications ne sont pas substantielles,

VU l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de travaux peut être modifié sans vérification de la substantialité des modifications apportées si leur montant n'excède pas 15%,

VU le marché n°19MRL62 relatif au Quartier de la créativité et de la connaissance – Chalucet-Travaux d'aménagement intérieur des niveaux R+4 et R+5 du bâtiment SCI Chalucet pour l'accueil de l'école CAMONDO - LOT N°2 Serrurerie Métallerie, notifié le 20 novembre 2019 à LORILLARD, pour un montant de 154 650.0 € HT,

VU l'avenant n°1, notifié le 1 avril 2020, et augmentant le montant du marché de 6 682.50 € HT, soit 4.32% du montant initial,

VU le projet d'avenant n°2 ci-annexé,

VU l'avis de la Commission MAPA du 22/09/2020,

CONSIDERANT que suite à l'ajournement du chantier durant le confinement imposé par l'épidémie de COVID-19, et par Ordre de Service n°4 notifié le 11 mai 2020, il a été demandé à l'entreprise de mettre en place l'organisation sanitaire adéquate,

CONSIDERANT que les mesures qui ont été prises sont les suivantes :

- Ouverture des sanitaires au droit des travaux (sur les étages 4 et 5) et mise en place des affichages règlementaires, et organisation de la circulation,
- Fourniture des consommables (poubelle, savon, serviette en papier ...) et entretien des sanitaires et espaces de circulation, toutes les deux heures du 11 mai au 26 juin,

CONSIDERANT que pour une optimisation de l'organisation du chantier, la prestation d'imposte vitrée est confiée au menuisier qui réalise toute la paroi (Marché 19MRL51),

CONSIDERANT que les mesures sanitaires sont chiffrées à 8 437.80 € HT,

CONSIDERANT que la moins-value de la prestation de l'imposte vitrée se chiffre à 924 € HT,

CONSIDERANT que le montant total de l'avenant est de 7 513.80 € HT, ce qui représente une augmentation de 4.86%,

CONSIDERANT qu'après avenants 1 et 2, le montant du marché est porté de 154 650 € HT à 168 846.30 € HT, soit une augmentation totale de 9.18%,

DECIDE

ARTICLE 1

DE SIGNER l'avenant n°2 au marché 19MRL62 avec LORILLARD pour un montant de 7 513.80 € HT, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits sont inscrits à l'opération 1111 du budget principal.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **09 OCT. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre





MARCHE N° 19MRL62
Quartier de la créativité et de la connaissance – Chalucet
Travaux d'aménagement intérieur des niveaux R+4 et R+5 du bâtiment SCI Chalucet pour l'accueil
de l'école CAMONDO
LOT N°1 Serrurerie Métallerie

AVENANT N° 2

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Collectivité	Métropole Toulon Provence Méditerranée, représentée par Monsieur Hubert FALCO - Président en exercice, dûment habilité
Direction :	Direction Générale des Services Techniques, Territoires et Proximité
Titulaire du marché :	LORILLARD représentée par Denis DELAFOY, Adjoint au responsable Service ETUDE METRE
Numéro du marché :	19MRL62-19662
Date de notification :	12 novembre 2019
Montant initial du marché :	154 650 €HT
Avenant 1 :	+ 6 682.50€HT
Imputation budgétaire :	Opération 1111
Nature de l'acte modifiant le marché :	
	Adaptation mineure + Impact COVID-19

B - OBJET DE L'AVENANT

Article 1 Objet de l'avenant

1- Suite à l'ajournement du chantier durant le confinement imposé par l'épidémie de COVID-19, et par Ordre de Service n°4 notifié le 11 mai 2020, il a été demandé à l'entreprise de mettre en place l'organisation sanitaire adéquate.

Les mesures qui ont été prises sont les suivantes :

- Ouverture des sanitaires au droit des travaux (sur les étages 4 et 5) et mise en place des affichages réglementaires, et organisation de la circulation
- Fourniture des consommables (poubelle, savon, serviette en papier ...) et entretien des sanitaires et espaces de circulation, toutes les deux heures du 11 mai au 26 juin

2- Pour une optimisation de l'organisation du chantier, la prestation d'imposte vitrée est confiée au menuisier qui réalise toute la paroi (Marché 19MRL51).

Article 2 Montant

1- Mesures sanitaires, conformément au devis N°20200506 :

1 205,40€HT par semaine x 7 semaines = 8 437,80€HT

2- Moins-value imposte vitrée : 924€HT

Le montant du présent avenant est donc de 7 513.80€HT .

Le nouveau montant du marché, après avenants 1 et 2, est de **168 846.30 €HT.**

Article 3 Autres incidences

Sans objet

Article 4 Divers

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

C - SIGNATURES

Fait à Toulon, le
Pour l'entreprise

**LORILLARD**
MENUISERIE DE BATIMENT
AGENCE PACA
Parc d'Activités - 520 Av. du Col de l'Ange - 13420 GEMENOS
Tél. 04.42.70.58.86 - Fax 04.42.70.58.95
S.A. au capital de 2.100.000 € - RCS Chartres = 809 420 208

Pour Toulon Provence Méditerranée

Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des Services

Claude WEISSE

Gémenos, le 06/05/2020

TPM
107 Bd FABRE - CS 30536
83041 TOULON Cedex 09

DEVIS n° 20200506
TOULON CAMONDO

NETTOYAGE COVID BASE VIE CAMONDO P/U Qtés Total €HT

Intervention d'un agent d'entretien 7h par jour, du lundi au vendredi

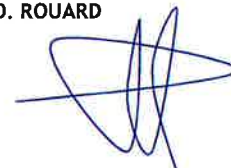
Horaires : 8h-12h et 13h-16h
3 blocs sanitaires (sous-sol + R4 + R5) / ttes les 2h
Base vie (Vestiaire-refectoire) au sous-sol / ttes les 2h
Rampes escalier du sous-sol au R5 / esc sud / ttes les 2h
Rampes escalier du R4 au R5 / esc nord / ttes les 2h
Voir détails sur devis PHS en PJ
Délai : du 11 mai au 26 juin 2020 = 7 semaines

Montant forfaitaire hebdomadaire =	980,00	7	6 860,00
Frais de gestion et charges d'exploitation =	225,40	7	1 577,80

TOTAL Hebdomadaire = 8 437,80 €HT

Prix valable 3 mois
Délai = 1 semaine à réception de cde

O. ROUARD



Siège Social - L'Atrium - 1 avenue Gustave Eiffel - CS 20371 - 28008 CHARTRES CEDEX
Tél. : 02 37 91 75 75 - Fax (travaux) : 02 37 91 75 56 - Fax (mètre) : 02 37 91 75 57- travaux@lorillard.fr / commercial@lorillard.fr

Agence NORD
Parc de la Plaine
34 rue de la Distillerie - BP 75
59652 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. : 03 20 34 08 50 - Fax : 03 20 34 08 51
travaux.nord@lorillard.fr

Agence PACA
Parc d'Activités
520 Avenue du Col de l'Ange
13420 GEMENOS
Tél. : 04 42 70 58 86 • Fax : 04 42 70 58 95
travaux.paca@lorillard.fr

Agence SUD-OUEST
6 chemin briqueterie
33010 CANEJAN
Tél. : 05 56 00 61 63 • Fax : 05 56 37 25 78
travaux.sud-ouest@lorillard.fr

Agence RHONE-ALPES
7 avenue Gabriel Peri
69960 CORBAS
Tél. : 04 78 20 51 50 • Fax : 04 78 20 56 37
travaux.rhone-alpes@lorillard.fr

ETS LORILLARD - S.A. au capital de 2 100 000 € • R.C. Chartres 54B20 • SIRET : 805 420 205 00249

Gémenos, le 15/06/2020

TPM
107 Bd FABRE - CS 30536
83041 TOULON Cedex 09

DEVIS n° 20200615
TOULON CAMONDO

MOINS-VALUE IMPOSTES VITREES

P/U Qtés Total €HT

Moins-value pour non-réalisation des impôts vitrés au dessus des portes au R5

Prestation transmise au lot MENUISERIES INTERIEURES
Localisation : salle de réunion d'angle au R+5
Impôts vitrés au dessus des 2 portes vitrées du lot 02

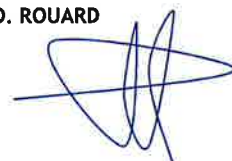
Dimensions : Ht 900 x L 1060 - qté 2

Prix unitaire : 462,00 2 924,00

TOTAL MOINS-VALUE = 924,00 €HT

Prix valable 3 mois

O. ROUARD



Siège Social - L'Atrium - 1 avenue Gustave Eiffel - CS 20371 - 28008 CHARTRES CEDEX
Tél. : 02 37 91 75 75 - Fax (travaux) : 02 37 91 75 56 - Fax (métré) : 02 37 91 75 57 - travaux@lorillard.fr / commercial@lorillard.fr

Agence NORD
Parc de la Plaine
34 rue de la Distillerie - BP 75
59652 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. : 03 20 34 08 50 • Fax : 03 20 34 08 51
travaux.nord@lorillard.fr

Agence PACA
Parc d'Activités
520 Avenue du Col de l'Ange
13420 GEMENOS
Tél. : 04 42 70 58 86 • Fax : 04 42 70 58 95
travaux.paca@lorillard.fr

Agence SUD-OUEST
6 chemin briqueterie
33610 CANEJAN
Tél. : 05 56 00 61 63 • Fax : 05 56 37 25 78
travaux.sud-ouest@lorillard.fr

Agence RHONE-ALPES
7 avenue Gabriel Peri
69960 CORBAS
Tél. : 04 78 20 51 50 • Fax : 04 78 20 56 37
travaux.rhone-alpes@lorillard.fr

ETS LORILLARD • S.A. au capital de 2 100 000 € • R.C. Chartres 54B20 • SIRET : 805 420 205 00249



TITULAIRE :	LORILLARD PACA 520 Avenue du Col de l'Ange 13420 GEMENOS
OBJET DU MARCHÉ :	Construction du quartier de la créativité et de la connaissance (site de l'ancien hôpital Chalucet) LOT 1 : Serrurerie - Métallerie
NUMERO DU MARCHÉ :	Marché N° 19MRL62-19662

ORDRE DE SERVICE A L'ENTREPRENEUR N° 4

Objet : NOTIFICATION DE REPRISE DES TRAVAUX

Le représentant du pouvoir adjudicateur notifie au titulaire du marché 19MRL62-19662 la reprise du chantier dans les conditions ci-après :

- Au vu des réunions de concertations réalisées avec la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, le CSPS et les entreprises les mercredi 15, 22 et 29 avril 2020,
- Conformément au guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19, version actualisée au 10 avril 2020,
- Conformément au PGC mis à jour pour prendre en compte les contraintes spécifiques au COVID ainsi que ses annexes,
- Après validation par le CSPS du PPSPS remis à jour par l'entreprise pour valider la bonne prise en compte par l'entreprise des contraintes spécifiques au COVID, et notamment :
 - Formation des agents pour le respect strict des gestes barrière et mise à disposition d'un kit spécifique COVID (masque, visière, lingette, gel hydro alcoolique, selon dispositions sous la responsabilité de l'entreprise ...) et désignation du référent COVID 19 par l'entreprise,
 - Mise en place d'une détection des symptômes COVID avant la prise de poste,
 - Vérification des conditions de transport des agents,
- Avec la prise en compte des consignes spécifiques au chantier mises en place par la maîtrise d'ouvrage :
 - Limitation de la coactivité entre les différentes entreprises organisée par l'OPC avec un planning détaillé qui affecte une société par niveau ou zone de bâtiment et veille à limiter tout croisement de flux,
 - Présence physique sur le chantier d'un référent COVID 19 pour chaque entreprise pour veiller à la bonne application des règles édictées,
 - Le référent COVID 19 de l'entreprise devra quotidiennement se présenter au poste de sécurité du quartier Chalucet avant chaque prise de poste et préciser le nom et les coordonnées des agents présents sur le chantier,
 - Mise en place de poubelles conformes pour évacuation de tous les consommables utilisés et souillés dans un sac fermé chaque fin de journée,
 - Mise en place des affichages réglementaires et organisation des sens de circulation pour éviter tout croisement de flux de personnes,

- Mise à disposition d'un point d'eau et de sanitaires par niveau du bâtiment avec du savon et du papier pour le nettoyage et le séchage des mains des compagnons,
- Désinfection journalière, entretien régulier (toutes les deux heures) et réapprovisionnement en fournitures formalisés par une fiche d'émargement,
- Aménagement des locaux de la base vie (vestiaire et réfectoire) pour respecter les contraintes spécifiques COVID 19 permettant la distanciation des ouvriers,
- Les réunions de chantier seront organisées préférentiellement en vidéo-conférence,
- L'équipe de maîtrise d'œuvre ainsi que les prestataires (CSPS, contrôleur technique ...) vérifieront la bonne réalisation des travaux par les moyens à leur convenance, en limitant au maximum les interactions directes : envoi de photos d'avancement par l'entreprise, définition de points d'arrêts pour vérification, etc ...
- Le maître d'œuvre réalisera en lien avec les sociétés, l'actualisation du planning prévisionnel du chantier en prenant en compte les contraintes spécifiques au COVID 19 ainsi que celles de limitation de la co-activité, et ce planning actualisé sera notifié ultérieurement.

Cet Ordre de Service prend effet à compter du **lundi 11 mai 2020**.

Le titulaire devra, sous peine de forclusion, faire connaître ses réserves par écrit dans les quinze jours qui suivent la remise du présent ordre de service.

A Toulon, le

Pour le Président,
Par délégation,



Didier GOUBÉ

Directeur Général des Services Techniques
Territoires et Proximité

ACCUSE DE RECEPTION

Je soussigné... Olivier CANOUE

représentant de l'entreprise titulaire désignée ci-dessus certifie avoir reçu un exemplaire du présent ordre de service.

A. Canoue le 11/05/20

Signature et cachet :





TOULON PROVENCE METROPOLE
107 BOULEVARD Henri Fabre
Hôtel d'agglomération - CS 30536
83041 TOULON CEDEX 9

N/REF. : OR/AB 20200511-4

Affaire : Ecole Camondo

Objet : Ordre de Service n° 4

Envoi par mail anticipé + courrier AR 1A 180 820 3401 1

Chartres, le 11 mai 2020

A l'attention de Mme BONNARD, directrice adjointe

Madame,

Comme suite à votre demande, nous vous remercions de bien vouloir trouver ci-joint l'exemplaire de l'Ordre de Service n° 4 dument signé par nos soins concernant l'opération citée en objet.

Nous vous souhaitons bonne réception du document,

Nous vous prions d'agréer Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Anne BRUGNOT

Assistante travaux



NOS AGENCIES TRAVAUX

CENTRE / ILE-DE-FRANCE • HAUTS-DE-FRANCE • AUVERGNE-REGION-ALPES • PACA • OCCITANIE • NOUVELLE-AQUITAINE

Siège Social - L'Atrium - 1 avenue Gustave Eiffel - CS 20371 - 28008 CHARTRES CEDEX - Tél. : 02 37 91 75 75 - www.lorillard.fr

ETS LORILLARD • S.A.S. au capital de 2 100 000 € • R.C.S. Chartres • SIRET : 805 420 205 00249 • Code APE 4332 A

GROUPE LORILLARD / Nos clients, notre priorité !